



Inter' Actions



Exposition d'art

7-8-9 avril 2023
Salle polyvalente

Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
15	Dossier
17	Vie communale
29	Enfance et jeunesse
34	Vie associative
35	Histoire et Patrimoine
36	Sèvre et Loire News
38	Autour de chez nous
42	Le coin détente
47	Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie :
communication@mairie-laregrippiere.fr



L'AGENDA

MAI

- 8 - Commémoration de l'armistice
- 9 - Conseil municipal
- 12 - Accueil des nouveaux arrivants
Récompense des maisons fleuries
- 13 - Concert - Le St Jo'
- 19-20 - Ateliers du tour de potier - Atelier Shibumi
- 20 - Visite de la ferme - Le rire des fleurs
- 24 - Croc'Jeux à la médiathèque

JUIN

- 3 - Heure du conte à la médiathèque
Forum des associations
- 8 - Conseil municipal
- 9 - Visite de l'atelier - Royal Mer
- 10 - Kermesse de l'école Sacré Cœur
Fête de la musique
- 17 - Tournoi de foot - ARCT
- 23 - Dégustation d'huitres et de muscadet - Le St Jo'

JUILLET

- 1 - Une histoire en livre, une histoire à vivre à la médiathèque
Kermesse de l'école Clément Pellerin
- 6 - Conseil municipal

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de juillet-août transmettez vos articles avant le 20 juin 2023 par mail à :
communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés.
Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr



Pascal EVIN
Maire de la Regrippière

LE MOT DU MAIRE

Le budget pour l'année 2023 a été voté lors du conseil de mars. Grâce à une bonne maîtrise de nos frais, nous avons réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement de 327 000€, ce qui est une très bonne performance dans le contexte actuel. Nous avons réagi très tôt, dès la fin du printemps, pour prendre des mesures par rapport à l'évolution des coûts de l'énergie. Les efforts consentis par tous sur l'éclairage public et le chauffage dans les bâtiments municipaux nous ont fait économiser 10 000€. Notre taux d'endettement est bon puisqu'il s'élève à 358€ par habitant contre 407€ en 2022, alors que pour les communes de notre dimension, la moyenne s'élève à 600€ par habitant. Compte tenu de tous ces paramètres, nous avons décidé en conseil municipal de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière sachant que l'état a augmenté les bases locatives cadastrales pour les propriétaires de 7.10%, ce qui sert de base pour le calcul de l'impôt, et ce qui nous paraît suffisant dans le contexte actuel.

Nous allons pouvoir continuer notre programme d'investissement sur 2023 sans s'enflammer et tout en continuant à maîtriser nos dépenses.

Depuis le 14 avril, les travaux de la périscolaire ont commencé ; un projet estimé aux alentours de 1,6 million d'euros mais qui sera subventionné aux alentours de 60 à 70% par l'état, la CAF et le département. Cette année, nous allons continuer de réduire la vitesse avec de nouvelles chicanes, aménager une plateforme pour un futur skate Park, refaire un logement au-dessus de la mairie, restaurer l'intérieur de la chapelle de la Fleurancellerie, continuer notre programme d'investissement dans la gestion de l'eau pluviale avec la création de deux nouvelles retenues d'eau, travailler avec deux bureaux d'études pour des aménagements du bas et du cœur de bourg et plusieurs autres dossiers. Nous avançons mais l'inflation et l'incertitude quant aux évolutions des coûts de l'énergie, nous incitent à la prudence.

Depuis quelques mois, des nouveaux habitants sont venus s'installer sur la commune notamment dans le nouveau lotissement du Souchais. Je les invite à venir en mairie pour se présenter et valider quelques détails administratifs, à consulter le site internet et l'application Intramuros de la commune pour connaître toutes les informations et événements importants et à s'inscrire, s'ils le souhaitent, à la cérémonie des nouveaux habitants qui aura lieu le vendredi 12 mai à la salle polyvalente.

Je vous souhaite un beau printemps en profitant de toutes les animations culturelles et sportives qui vous sont proposées. Je remercie par la même occasion tous les bénévoles et élus pour les diverses manifestations qui renforcent notre « vivre ensemble ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Le trente mars deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 24 mars 2023

Nombre de membres : En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 16

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Clothilde JOLIVET, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Bérengère LAMBERT, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Michel AMOSSÉ, Vincent DUGUÉ, Valérie CLÉRO, Michael BAUDRY, Cindy PASQUEREAU,

Pouvoir : Valérie CLÉRO a donné pouvoir à M Pascal EVIN
Michael BAUDRY a donné pouvoir à M Roger CAILLER
Cindy PASQUEREAU a donné pouvoir à Mme Audrey BARON

Bérengère LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 6 février 2023

Monsieur le Maire propose de reporter le sujet : Personnel : Augmentation horaires adjoint technique

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 16 février 2023 :

- E2085 23 rue de l'École 979 m2
Appartenant à M Ghislain GREGOIRE (demandé par Maître JUGAN - Montfaucon-Montigné - SEVREMOINE)
Parcelle située en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 21 mars 2023 :

- C80410 route de la Tranchais 639 m2
Appartenant à M Nicolas VILOTEAU et Mme Annaëlle COUET (demandé par Maître AUDRAIN - VERTOU)
Parcelle située en zone Ubz

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

PROLONGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Par une délibération en date du 12 septembre 2013, le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) multisites située dans le quartier de la Fleurancellerie, du Souchais, de la Guigneraie et du Bourg.

Cette opération d'aménagement a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 21 septembre 2018.

Par ce même arrêté, la commune est autorisée à acquérir les terrains nécessaires à l'opération par voie amiable ou par voie d'expropriation dans un délai de cinq ans à compter de la date de cet arrêté.

En l'absence de modification substantielle du projet initial, et en application de l'article L.121-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les effets de la DUP peuvent être prorogés sans enquête publique nouvelle, une fois pendant une durée au plus égale à cinq ans, par un arrêté préfectoral.

Une première phase d'acquisition amiable a permis une maîtrise foncière complète du Bourg et de la Guigneraie.

Une deuxième phase d'acquisition a été menée par voie d'expropriation sur le secteur du Souchais et de la Fleurancellerie.

Quelques parcelles du secteur de la Fleurancellerie restent toutefois à acquérir par la Commune pour parvenir à une maîtrise foncière complète de ce secteur.

Le projet d'aménagement n'a pas connu de modifications substantielles, notamment en égard à son objet, aux objectifs ou son périmètre.

Compte tenu de l'expiration prochaine de la DUP, une demande de prorogation reste nécessaire afin de mener cette opération d'aménagement à son terme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet la prolongation de la déclaration d'utilité publique pour une durée de cinq ans au bénéfice de la commune de La Regrippière.

SUBVENTION DETR (DOTATION DE L'ETAT DESTINEE AUX TERRITOIRES RURAUX) TRANCHE 2

Le projet de la périscolaire est co-construite avec le bureau Loom Architecte.

L'estimation de travaux pour la deuxième tranche s'élève à **848 485.46 € HT**.

Il est ensuite donné lecture des subventions obtenues :

- Une subvention du conseil départemental
- Une subvention du conseil régional
- Une subvention de la CAF

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par de l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financement :

- **APPROUVE LE PROJET** tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Préfecture pour la DETR pour la tranche 2.

RÉSULTAT CONSULTATION CŒUR DE BOURG

M le Maire, rappelle la décision des élus du 19 janvier 2023, de lancer une consultation pour une étude de programmation pour la revitalisation du cœur de bourg.

Cinq bureaux d'études ont été sélectionnés et auditionnés le 16 mars 2023, en présence des services de la Communauté de Communes Sèvre et Loire : Agence Citte Claes - ST HERBLAIN, Atelier sites et Projets - MONTAIGU VENDEE, Audicce Val de Loire - SAUMUR, Ouest Aménagement - CARQUEFOU, SIAM - TOURS.

Au vu de la présentation de ces cinq bureaux, la commission d'appel d'offre après réflexion a décidé de retenir l'Agence Citte Claes.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide :
- de retenir le bureau Citte Claes

COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Roger CAILLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M Pascal EVIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DÉPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	905 350,18	G	1 185 272,31
	Section d'investissement	B	341 927,44	H	374 979,83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	40 496,81
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	384 479,66
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 247 277,62	= G+H+I+J	1 985 228,61
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	410 166,30	L	473 598,47
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	410 166,30	= K+L	473 598,47
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	905 350,18	= G+I+K	1 225 769,12
	Section d'investissement	= B+D+F	752 093,74	= H+J+L	1 233 057,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 657 443,92	= G+H+I+J+K+L	2 458 827,08

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, et sans la présence du Maire au vote, constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indicatifs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser ci-joint à la présente délibération.

Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Pascal EVIN,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 le 30 Mars 2023, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 320 418.94 € .

DECIDE L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT COMME SUIT :

- Affectation en réserves compte 1068 Section Investissement pour 210 418.94 €
- Report au budget primitif 2023 compte 002 Section Fonctionnement pour 110 000.00 €

L'excédent d'investissement au 31.12.2022 est de 417 532.05 €. Il est reporté au Budget Primitif 2023 au compte 001 en Investissement « Excédent antérieur reporté » pour ladite somme.

En ce qui concerne les restes à réaliser, les montants annexés à la présente seront repris au Budget Primitif 2023.

BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF 2023

Après avoir voté le compte de gestion, de M le Receveur, le compte administratif 2022 en séance du 30 Mars, ce jour, et affecté les résultats, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023, préparé avec la Commission Finances, à savoir :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES 1 107 134.00 €
RECETTES 1 107 134.00 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES 2 451 321.89 €
RECETTES 2 451 321.89 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du détail du fonctionnement et des investissements proposés :

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2023, tel qu'il est présenté.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'EXERCICE 2023

Il est donné aux élus le produit des impôts.

Après présentation du budget à l'équipe municipale, M le Maire présente les propositions de taux pour 2023, dont une avec les taux constants ci-dessous indiquée :

Propriétés Bâties	40.66 %
Propriétés Non Bâties	42.97 %
Taxe habitation	22.84 %

Après discussion, M le Maire soumet au vote la proposition de ne pas toucher au taux, au vu de l'augmentation des bases de 7.1 %.

A 15 pour et 1 abstention, les taux d'imposition retenus pour 2023 sont donc les suivants :

<u>LA REGRIPIERE</u>	<u>BASES D'IMPOSITION 2023</u>	<u>TAUX 2023</u>	<u>PRODUIT 2023</u>
Taxe Propriétés Bâties	876 100	40.66	356 222
T. Propriétés Non Bâties	141 000	42.97	60 588
Taxe habitation	29 681	22.84	6 779
		TOTAL	423 589

La recette correspondant aux taux votés ci-dessus sera portée à l'article 73111 du Budget Communal 2023.

DIVERS

ANIMATION PROTECTION CIVILE

La protection civile propose d'animer un atelier lors du forum des associations de la commune pour sensibiliser les personnes aux gestes qui sauvent.

ASSOCIATIONS

M Roger CAILLER va se mettre en relation avec les associations et leurs proposer de réaliser des petites vidéos pour promouvoir leurs activités et attirer de nouveaux bénévoles.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Cette année, la fête de la musique aura lieu le 10 juin 2023 au jardin de la médiathèque.

MARCHE NOCTURNE

Une marche semi-nocturne a lieu le 7 avril pour finaliser les actions du projet éducatif de territoire (PEDT) de l'année 2022 - 2023.

PÉRISCOLAIRE

Le démarrage des travaux est prévu le 14 avril. La base de vie du chantier va impacter fortement le stationnement pendant la durée du chantier.

LAGUNE DES RINELIÈRES

La lagune a été curée une dernière fois au mois de mars par la communauté de communes et désormais l'entretien va revenir à la commune.

DATES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- 13 avril 2023
- 9 mai 2023
- 8 juin 2023
- 9 juin 2023 élection des 5 délégués pour les élections sénatoriales
- 6 juillet 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Le treize avril deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 6 avril 2023

Nombre de membres : En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

Présents : Pascal EVIN, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Valérie CLÉRO, Vincent DUGUÉ, Clothilde JOLIVET, Cécilia FONTENEAU, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Roger CAILLER, Michel AMOSSÉ, Michael BAUDRY, Marie-Annick HERBRETEAU

Pouvoir : M Michael BAUDRY a donné pouvoir à M Pascal EVIN
M Roger CAILLER a donné pouvoir à M Jean-Luc GAULTIER

Clothilde JOLIVET est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Vu l'article L 2334-24 du CGCT relatif au produit des amendes de police liées à la circulation routière et destiné aux collectivités territoriales,

Vu les articles R 2334-10 à 12 du CGCT relatifs aux règles de répartition des produits et le type de travaux ayant vocation à être financés avec ces fonds,

Considérant que chaque année l'État établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente.

Considérant que l'instruction des dossiers est confiée aux Départements. Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe, toutes les communes de moins de 10 000 habitants (population DGF) du département ayant la compétence en matière de voirie.

Considérant que les communes peuvent chaque année faire une demande de subventionnement au titre des amendes de police, pour la mise en œuvre de nouveaux projets de sécurité routière (aménagement de points d'arrêt, aménagements de sécurité des piétons, créations de carrefours, installation de signalisation, etc.)

Considérant que dans ce contexte, la commune de La Regrippière souhaite adresser au Conseil Départemental de Loire Atlantique un dossier de demande de subvention pour 2023.

Les opérations suivantes sont concernées :

- Voirie route de la Tranchais : aménagement de chicanes
- Mise en place de panneaux sens interdit sauf desserte agricole
- Aménagement de l'écoulement pluvial rue des Douves, la Doricière, les Alouettes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire Atlantique dans le cadre développé ci-dessus,

-D'IMPUTER la recette au budget communal,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte utile en la matière,

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MAINTENANCE INFORMATIQUE DANS LES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la maintenance du parc informatique des écoles,

Considérant que pour leurs besoins en matière de maintenance du parc informatique des écoles, les communes de Mouzillon, du Landreau, de Vallet, Le Loroux-Bottereau, La Regrippière, Le Pallet, La Boissière du Doré, ont jugé qu'un groupement de commandes pouvait engendrer des économies d'échelles ainsi qu'une optimisation des interventions de maintenance,

Considérant qu'après définition des besoins, le futur marché sera passé sous la forme d'une procédure adaptée, pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois, avec un montant prévisionnel annuel s'élevant à 45 000 € HT soit 180 000€ HT sur toute la durée du marché et pour l'ensemble des membres du groupement de commandes,

Considérant que la commune de Vallet se propose d'adopter le rôle de coordonnateur du groupement de commandes, et être ainsi en charge de l'élaboration du dossier de consultation, de la consultation des entreprises, de l'attribution du marché après avis de la Commission d'appel d'offres ad-hoc, de la signature et la notification des marchés pour le compte de chaque commune adhérente à la convention et de la passation de certains avenants,

DECIDE :

-D'ADHÉRER au groupement de commandes pour la maintenance du parc informatique des écoles,

-D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché de maintenance du parc informatique des écoles,

-D'ACCEPTER que la commune de Vallet assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, en application de l'article L2113-7 du code de la commande publique,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente,

-D'AUTORISER par avance, dans les conditions posées par l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire de la commune de Vallet, en tant que représentant du coordonnateur du groupement, à signer et notifier le marché initial et à signer et notifier les avenants visés à l'article 4.5 de la convention constitutive du groupement de commandes,

-DE NE PAS PROCÉDER au scrutin secret pour désigner les représentants de la commune au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes désigné,

-DE DÉSIGNER ci-dessous le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siégeront à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Pascal EVIN	Marie-Edith PETITEAU

PÉRISCOLAIRE - ASSURANCE DOMMAGES - OUVRAGES

La commune n'a pas l'obligation de souscrire à une assurance dommages ouvrages pour la construction de la périscolaire mais il est préférable pour les malfaçons qui peuvent apparaître dans les 10 ans après la réception du chantier.

Il est également proposé de souscrire à une assurance pendant la durée des travaux en cas de sinistre. Ce sujet va être approfondi pour voir s'il est nécessaire d'y souscrire.

La commune a reçu deux offres, celle de la SMABTP est plus intéressante.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- d'accepter l'offre de la SMABTP pour la garantie dommages ouvrages

- d'autoriser M le maire à signer les documents correspondants.

DIVERS

VOIRIE

Le bassin de rétention au niveau de la route de la tranchais sera réalisé courant septembre après les vendanges.

L'arrêt de bus pour les personnes à mobilité réduite sera positionné le long du trottoir entre l'entrée du jardin de M MACE et l'entrée de l'école privée.

COMPTE RENDU CONSEIL D'ÉCOLE PUBLIQUE CLEMENT PELLERIN

Actuellement, le nombre d'élèves est de soixante-dix-sept. Les prévisions pour la rentrée 2023 sont de quatre-vingt-quatre avec peut-être une répartition différente du fait d'un nombre de maternels plus important.

Une première période pour l'aide aux leçons a commencé comme prévu après les vacances de février. Dix élèves de l'école privée sont inscrits, aucun pour l'école Clément Pellerin.

Les élèves en difficultés sont pris en charge à l'extérieure et par le RASED avec un aménagement de classe pour certains élèves.

Les projets de l'école :

- musique pour les GS CP et CM avec une présentation devant les parents le 27 juin
- théâtre pour les CM avec la conception de décors, costumes
- art « autour de la chaise » avec à la suite une possible exposition à la médiathèque
- sorties cinéma pour les CE et CM
- CEP party pour toutes les classes
- un rendez-vous à la médiathèque avec une animation différente en fonction des classes.
- cours de natation pour les élèves du CP au CM2
- organisation d'un goûter partagé tous les vendredis avant les vacances scolaires avec une bonne participation des parents.

Les délégués de classe se sont penchés sur l'aménagement de la cour et ont finalement investi dans des buts de foot (budget pris dans la coopérative). Ils ont aussi réfléchi à l'utilisation du préfabriqué pendant les récréations et il sera donc ouvert selon des règles qu'ils ont mis en place avec les enseignantes pour pouvoir y faire du bricolage, des jeux de société ou de la lecture.

La fête de l'école est fixée au 1^{er} juillet 2023.

Le point de rassemblement qui était sur le terrain de tennis va être déplacé le temps des travaux au niveau de la cantine.

La porte de secours de la classe de GS CP est conforme à la réglementation. Il est demandé de ne rien mettre devant et de laisser le volet ouvert lors de l'occupation de celle-ci.

EXPOSITION DE PEINTURES

L'exposition réalisée par M Battistella, ses élèves et M Charbonneau a attiré plus de 200 personnes. Ils sont satisfaits et pensent renouveler l'expérience.

PÉRISCOLAIRE

L'installation du chantier a commencé le vendredi 14 avril. Les travaux de terrassement devraient être réalisés courant mai puis le maçon interviendra au mois de juin.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 1er MARS 2023

Présents : Bâtonnier Enora, Buffeteau Mathilde, Godard Enola, Proust Mathéo, Cesbron Emma, Carette Abel, Cloutour Bertille, Dutertre Eloane, Tefinjanahary Louane, Lamarque Camille, Lambert Valentin, Petiteau Marie-Edith (adjointe Enfance-Jeunesse), Gaultier Jean-Luc (3ème adjoint), Carette Cédric (conseiller municipal), Hauray Cyril (coordinateur enfance jeunesse).

Absents excusés : Baron Rose, Lambert Bérengère (conseillère municipale), Sourisseau Bernard (conseiller municipal), Evin Pascal (Maire)



SUJET UNIQUE PROJET PUMPTRACK / SKATEPARK

Le projet Pumptrack étant trop coûteux pour la municipalité, la réflexion s'est portée sur la construction d'un skatepark. Le conseil municipal enfant était quasi complet pour évoquer les diverses problématiques. Messieurs Gaultier Jean-Luc (3ème adjoint) et Carette Cédric (conseiller municipal) ont répondu favorablement à l'invitation afin d'apporter les premiers éléments de réponse.

En quelques mots : le conseil est d'avis à implanter le skatepark près du city parc afin de regrouper les équipements. Une plateforme en enrobé d'une superficie de 500 m² pour un coût de 42526,32 euros a été diagnostiquée par la société de travaux publics **BLANLOEIL**. L'objectif est de réaliser cette première étape en 2023.

Ensuite, différents éléments peuvent y être installés. Une proposition de la société **NEWBEE** s'élève à 17800 euros pour l'aménagement de quatre modules. Cette partie pourrait être faite l'année suivante.

Le projet devant être pensé dans son environnement, d'autres problématiques ont émergé. Le skatepark peut être un équipement bruyant, et afin d'atténuer les nuisances dues à son utilisation, le conseil a proposé la réalisation d'un mur végétalisé et/ou d'une butte de terre venant séparer naturellement le site des habitations voisines.

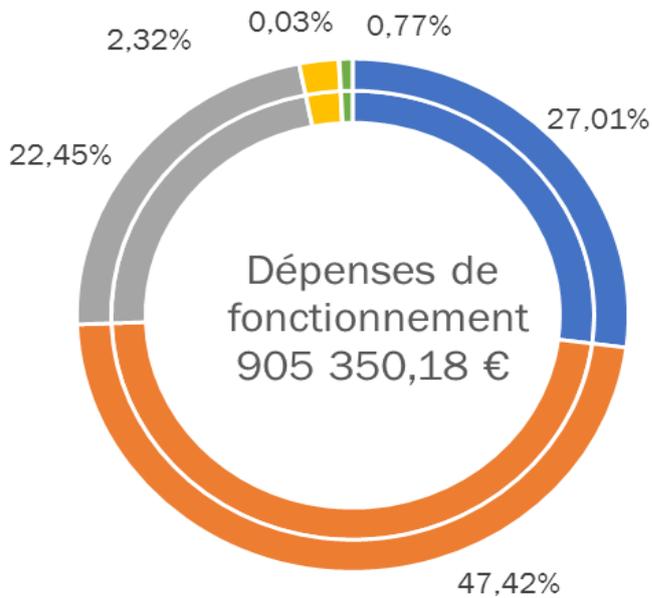
En outre, le conseil met l'accent sur une végétalisation globale du site entourant la plateforme et préconise l'installation d'éléments périphériques tels que la mise à disposition de poubelles et de sanitaires.

Le CME souhaiterait également que son logo apparaisse sur un panneau, avec éventuellement les signatures des différents membres ou leurs empreintes de mains.

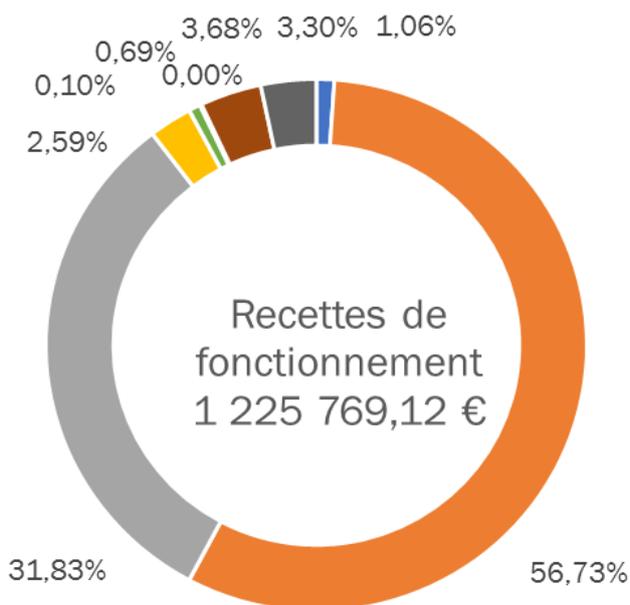
L'objectif principal étant que les jeunes participent à la création de cet espace, le fassent vivre et se l'approprient.

Agenda : Prochaine réunion le mercredi 12 avril 2023 de 15h à 16h salle du conseil. (Ordre du jour : retour sur le projet SKATEPARK et planning de fin d'année scolaire).

PRÉSENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotation aux amortissements



- 70 - Produits des services
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels/ financiers
- 042 - Opération d'ordre
- 013 - Atténuations de charges
- 002 - Résultat antérieur reporté

**SECTION
INVESTISSEMENT**
Compte
administratif
2022



DÉPENSES
341 927,44 €

OPÉRATION D'ORDRE
1 286,59 €



**EMPRUNTS ET DETTES
ASSIMILÉES**
77 886,83 €



**DOCUMENTS URBANISME
ET ÉTUDES**
20 496 €

DIVERS MATÉRIELS

5 694,08 €

TERRAIN

584,07 €

TRAVAUX DE VOIRIE

110 079,21 €

BÂTIMENTS

124 163,85€

ÉCOLE

1 736,81 €



RECETTES
759 459,49 €

OPÉRATION D'ORDRE
6 185,67 €

REPORT DE RÉSULTAT
384 479,66 €

**REPORT EXÉDENT DE
FONCTIONNEMENT**
167 142 €

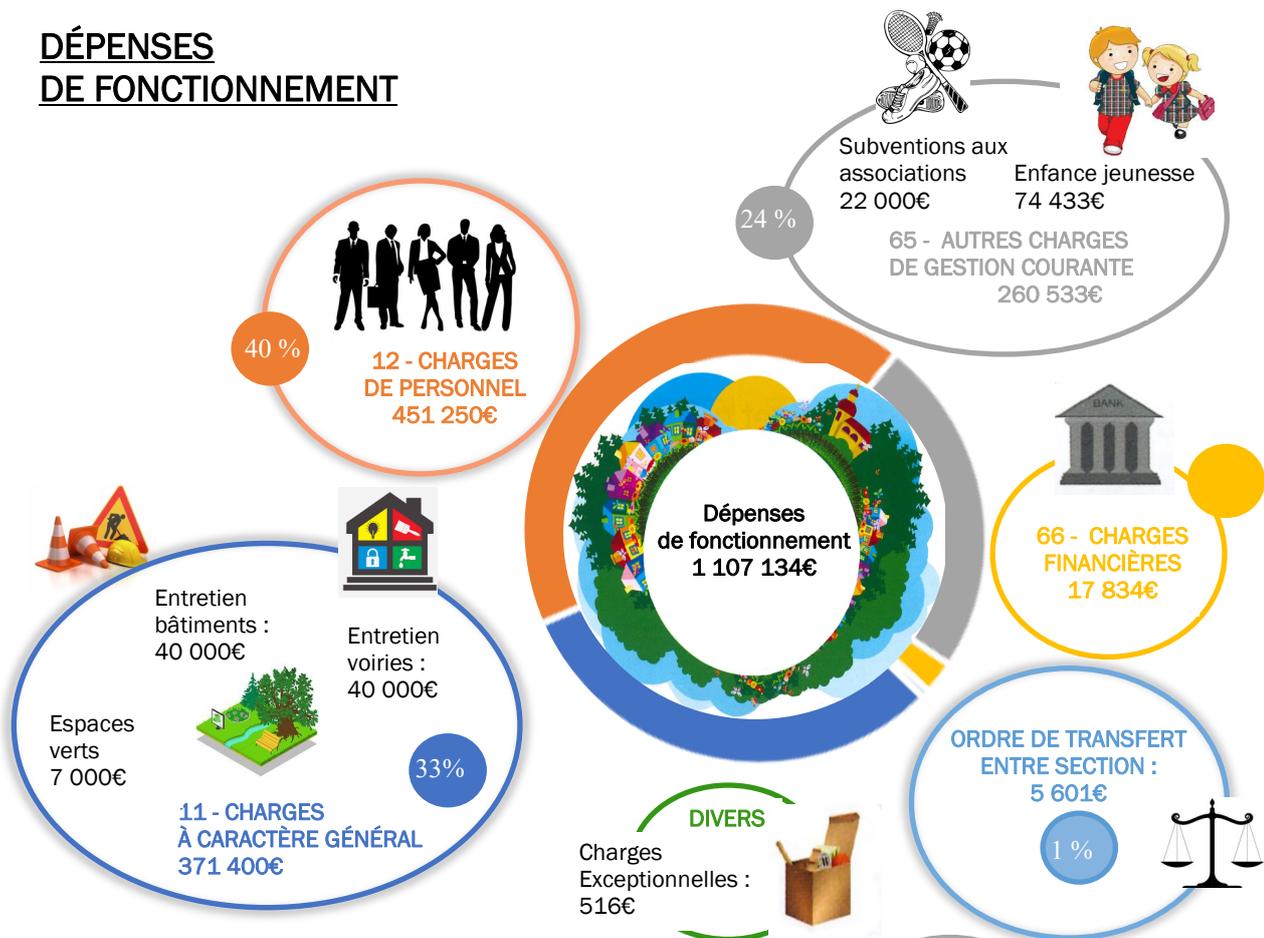
**RÉCUPÉRATION TVA SUR
TRAVAUX**
19 679,47 €

TAXE D'URBANISME
17 669,02 €



PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

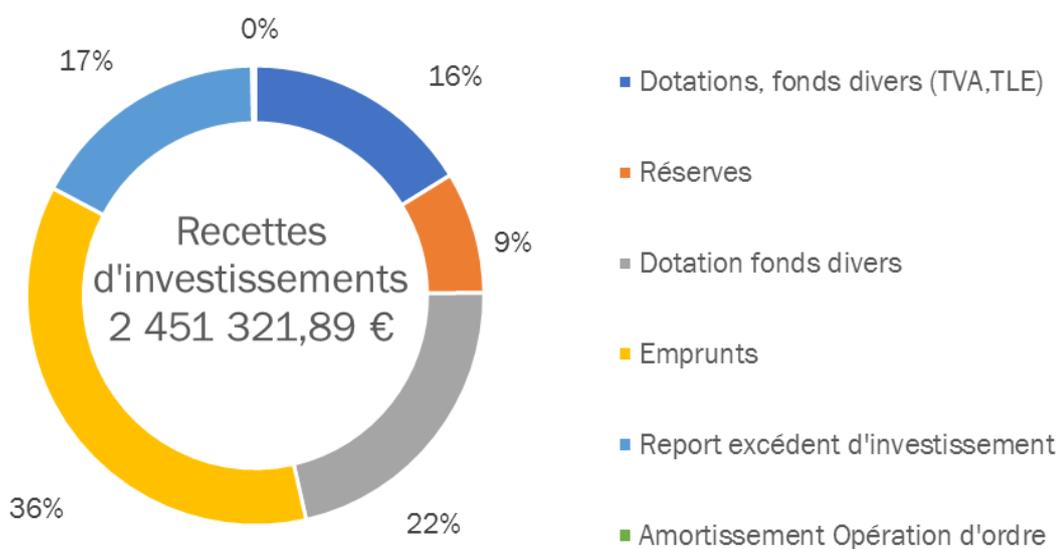
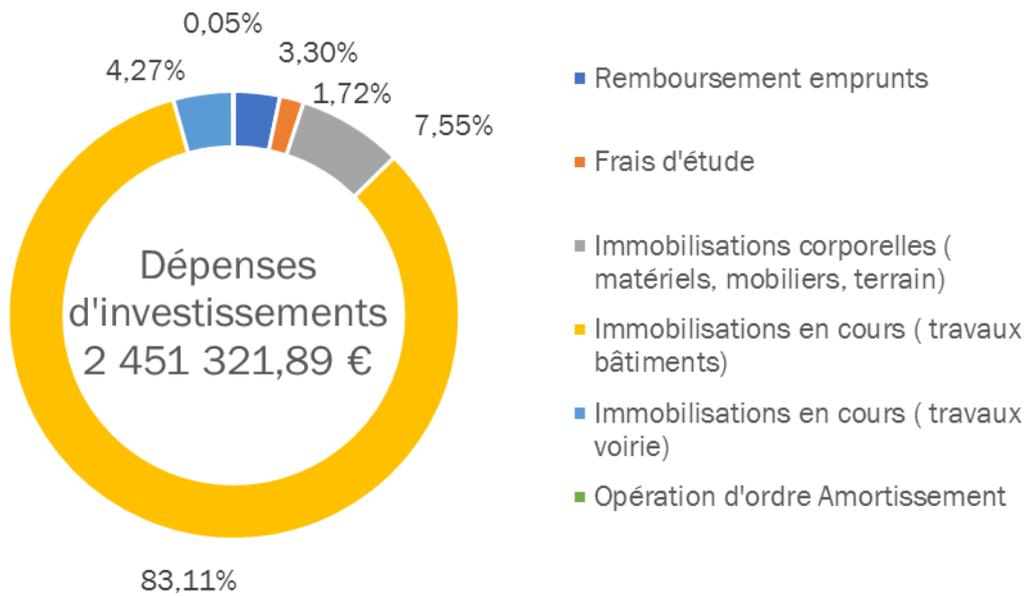
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Cette construction est le projet le plus important du mandat. Le local de la périscolaire actuel est vétuste (préfabriqué) et devient inadapté par rapport aux nombres d'enfants des deux écoles en hausse.

Ce bâtiment a été réfléchi par le conseil municipal précédent. Les objectifs étaient les suivants :

- Obtention d'un confort d'ensemble
- Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés
- Maintenance aisée des équipements
- Fiabilité et simplicité des solutions techniques
- Sécurité de l'établissement
- Obtention d'un coût d'exploitation minimal

Le bureau Loom Architecture a été choisi pour suivre ce projet au côté de l'équipe municipale.



L'accueil périscolaire s'implante en cœur de bourg, en second plan de la voie principale. Il bénéficie d'une vue en surplomb sur le vallon.



Les cours et les différents préaux seront mutualisés pour l'accueil périscolaire et la pause méridienne. La cour haute existante assez minérale sera conservée et une cour basse perméable et très végétale sera créée à la place du terrain de tennis situé derrière la périscolaire actuelle.

Le bâtiment reprendra les typologies voisines en double pente sous une architecture plus contemporaine. Les matériaux locaux sont mis en valeurs par une toiture en tuiles, et un bardage bois extérieur. On retrouve le bois et la terre cuite dans les aménagements intérieurs et extérieurs.

A l'intérieur, les toitures en double pente offrent une belle hauteur sous plafond. Une partie de celle-ci disposera de panneaux photovoltaïques pour garantir une autoconsommation du bâtiment.

Les deux salles d'activités sont conçues pour être divisées en plusieurs sous-espaces facilement appropriables.

Des vues vers le vallon sont offertes aux enfants par des failles verticales. Coté cour, orienté au Sud, les espaces sont largement vitrés. Le préau permet de proposer un espace mi- extérieur et d'assurer un bon confort d'été en évitant les surchauffes.

Les eaux de ruissellement des aménagements extérieurs et les eaux de toitures seront collectées, puis stockées dans une structure réservoir dimensionnée pour une pluie décennale (volume de 35m³). La structure réservoir sera constituée de modules empilés. Le débit de fuite restitué au réseau existant sera de 1l/s.



Les travaux ont débuté fin avril pour une durée de dix-huit mois. Le parking situé derrière l'école Clément Pellerin sera fermé en partie au public.

Durant cette période, le stationnement sera perturbé au niveau des arrivées et des sorties des écoles primaires. Nous invitons les personnes habitants à côté des deux écoles et sur la place de l'église à se garer au niveau du parking du cimetière entre 8h15 et 8h45 et entre 16h15 et 16h45. Les parents et professionnels liés à l'enfance sont invités à privilégier les places de parking situées rue du vignoble, rue de l'école et place de l'église.

Nous restons à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires, et nous excusons des gênes occasionnées par ces travaux.

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION



Jérôme MARCHAIS, Maire de Vallet,
Jean-Marc JOUNIER, Maire de Mouzillon,
Et Pascal EVIN, Maire de La Regrippière
ont le plaisir de vous convier

**à la cérémonie de commémoration du 8 mai :
le lundi 8 mai 2023**



Déroulé

9h : RDV au cimetière de Mouzillon

10h : RDV devant le monument aux morts de la Regrippière

11h : RDV au cimetière de Vallet en présence des maires des trois communes et de l'ensemble des porte-drapeaux.



ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Comme l'année dernière, nous allons accueillir les nouveaux habitants de la commune pour une soirée conviviale le vendredi 12 mai. Nous leur présenterons la commune grâce à un livret qui recense les commerces et associations de la commune. Le film, préparé à l'occasion des vœux du maire sera à nouveau projeté pour présenter toutes les activités qui animent notre commune.

Ce sera aussi l'occasion de récompenser les lauréats des maisons fleuries, édition 2022.

Et bien sûr, nous finirons par le verre de l'amitié.

Nous invitons les habitants arrivés sur la commune en 2022, souhaitant assister à cette rencontre à se faire connaître auprès de la mairie, avant le mardi 9 mai, par mail : contact@mairie-laregrippiere.fr ou au 02 40 33 63 14

Nous espérons que les Regrippiétois concernés seront nombreux à répondre à notre invitation.

Bienvenue

MAISONS FLEURIES 2023

Nous vous invitons à vous inscrire pour le concours des maisons fleuries.

Nous vous rappelons que, désormais, seules les maisons qui présentent des fleurs naturelles seront récompensées.

En outre, la commission se réserve le choix d'une ou deux maisons, signalées par les élus au cours de leur distribution du bulletin et non inscrites au concours.

La clôture des inscriptions est fixée au 10 juin mais n'attendez pas le dernier moment, de crainte d'oublier la date et de laisser passer votre tour.

Merci à celles et ceux qui contribuent à l'embellissement de notre commune.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISON FLEURIES Maisons et balcons

Nom :

Prénom :

Tél. : Mail :

Adresse :

.....

Catégorie 1 : Maison

Catégorie 2 : Balcon

MARCHE NOCTURNE

Pour clôturer les animations du PEDT de cette année scolaire 2022-2023 et en rapport avec la thématique du mois d'avril orientée sur le sport, une randonnée semi-nocturne a été organisée par le comité de pilotage, le vendredi 7 avril.

Le rdv était fixé devant la médiathèque et un lampion offert par la municipalité a été remis à chaque enfant.

Après un petit échauffement en musique, ce sont environ 130 enfants et adultes qui se sont élancés sur les deux parcours proposés.



A la fin de la randonnée, un petit moment convivial était proposé et un potage offert.

Cette manifestation a été appréciée de tous.



CHASSE AUX ŒUFS

La désormais traditionnelle "Chasse aux œufs" s'est déroulée le lundi 10 avril sur le site de la Fleurancellerie. L'espace avait été auparavant aménagé par le service technique et des élus, pour que ce moment de convivialité se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Ce sont 80 enfants accompagnés de leurs parents qui se sont lancés à la recherche de chocolats.

Pour les plus jeunes, il fallait d'abord trouver dix petits œufs avant d'aller à la recherche d'une figurine en chocolat.

Cette année pour les plus grands, la quête était plus corsée, après avoir trouvé les petits œufs, il fallait reconstituer un puzzle pour se voir remettre la figurine en chocolat.

Cette animation organisée par la mairie en partenariat avec Croc-Loisirs a été bien appréciée des enfants malgré le temps un peu humide de ce lundi de Pâques.



EXPOSITION D'ART

Du vendredi 7 avril au dimanche 9 avril, à la salle polyvalente, a eu lieu l'exposition de M. BATTISTELLA et ses élèves ainsi que des œuvres de Jean TOUSSAINT, exposition riche en couleurs, découverte et chefs d'œuvre.

La première journée fut consacrée aux écoles de la commune avec des échanges et des questionnements autour de la peinture et de la vie de l'artiste.

Puis ce fut un défilé continue des personnes d'ici et d'ailleurs.

Le samedi a eu lieu le vernissage. A cette occasion une œuvre représentant les bords de la Loire de Mauves sur Loire fut transmise à cette municipalité représentée par un adjoint. Ce moment de convivialité et de partage autour de spécialités culinaires vénitiennes clôtura cette journée.

L'exposition se termine le dimanche soir en beauté avec environ 200 visiteurs sur les trois jours.



FÊTE DE LA MUSIQUE

Le comité des fêtes organise la fête de la musique dans les jardins de la médiathèque le samedi 10 juin à partir de 19h.

Au programme :

- Concerts
- Bar et moules frites
- Château gonflable
- Feu d'artifice

Venez nombreux !



PROGRAMMATION AU ST JO'

Infos et réservations au 02 40 71 69 19



Samedi 13 mai 2023 à partir de 20h Festival 4

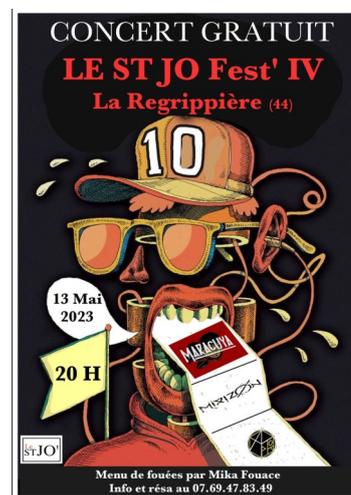
En première partie : Maracuya

Des reprises rock comme on les aime, avec une grosse dose d'énergie.

En seconde partie : Mirizøn (vainqueur du tournoi du vignoble 2022)
Mirizøn, formé en mars 2019 à Nantes, vous fait partager l'originalité des morceaux qu'ils écrivent et composent, avec des textes engagés et portés sur le monde, mêlant harmonies planantes et riffs appuyés.

Comme d'habitude, on finit avec l'atelier sound system.

Concernant la restauration, c'est le retour des fouées ! Et cette fois-ci c'est par Mika Fouace. Réservation au 07 69 47 83 49



Vendredi 23 juin à partir de 19h Dégustation d'huitres et muscadets

Venez passer une soirée sympa en dégustant des huitres, des muscadets et des vins de La Regrippière.

Les viticulteurs de La Regrippière seront là pour vous faire goûter leurs superbes vins accompagnés d'huitres, de charcuterie ou de fromage.

En présence de :

- Domaine des Tilleuls, famille Houssin ;
- Domaine la Gravoire, famille Sécher ;
- Brume de Maxime Bordelot.

Les huitres seront de la poissonnerie La Côte de lumière à Vallet et viendront de Vendée et Bretagne.

L'assiette de 6 huitres et verre de vin : 10,00 €

L'assiette de charcuterie/fromage : 10,00 €

Afin de faciliter les quantités d'huitres nécessaires la réservation est conseillée.

Evénements à venir :

Le St Jo' Fest 5 - samedi 16 septembre

Plus d'informations dans le prochain bulletin.



LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le réseau des bibliothèques organise des événements dans l'ensemble des sept médiathèques de la CCSL.

Voici les dates pour ceux organisés à La Regrippière :

Mercredi 24 mai - de 16h à 18h
Croc'Jeux à la médiathèque

En famille, entre amis, venez découvrir et tester les jeux de société sélectionnés par les animatrices de Croc'Loisirs.

Tout public.

Entrée libre.



Samedi 3 juin - 11h
Heure du conte à la médiathèque

Venez découvrir le butaï de Kamishibaï, théâtre d'images d'origine japonaise.

Enfants de 3 à 6 ans.

Durée 30 minutes

Sur inscription : <https://bibliotheques.cc-sevreloire.fr>

Samedi 1er juillet - de 10h à 11h
Une histoire en livre, une histoire à vivre à la médiathèque

Avec votre enfant, découvrez un livre, puis amusez-vous à le revivre.

Atelier d'expression corporelle animé par Lucie, bénévole.

Enfants de 4 à 6 ans.

Durée 45 minutes.

Sur inscription : <https://bibliotheques.cc-sevreloire.fr>

NOUVELLE ENTREPRISE

Une nouvelle entreprise vient de voir le jour sur la commune : MPR, installateur d'intérieur.

Cyril Chauviré, habitant de la commune vous propose la pose de cuisines, de rangements et de parquets.

Vous pouvez le contacter pour votre projet
au 06 45 18 86 07 ou mpr.chauvire@gmail.com



VISITE ROYAL MER

L'entreprise Royal Mer vous ouvre ses portes et vous propose une visite guidée d'une heure de son atelier .

Les sessions peuvent recevoir de 5 à 15 personnes sur les créneaux suivants :

- Lundi, mardi, jeudi : 10h30 et 14h
- Mercredi, vendredi : 10h30

L'accueil se fait au magasin d'usine.

Informations et réservations au 02 40 33 69 20 -
ou par mail : contact@royal-mer.com

Pour rappel le magasin d'usine est ouvert du lundi au samedi de 10h à 17h.

Royal Mer - Z.A des Treize Vents

RÉSERVEZ VOTRE VISITE :



LE RIRE DES FLEURS

Les fleurs de printemps sont bien là, n'hésitez pas à m'appeler si vous avez besoin de fleurs, d'un bouquet ou d'une composition.

Vente :

Le mardi :

- Fournil de Fournée Générale - Les Alouettes
- Vente de producteurs de la Regroupière - La Porchetière

Le vendredi :

- Vergers du Pontonnet à Tillières de 16h à 18h30

Le samedi :

- A la ferme de 10h à 12h - Les Alouettes

Je peux également vous proposer des fleurs à un autre moment sur réservation.

Toutes les commandes sont les bienvenues et permettent de cueillir le juste nécessaire et de laisser le reste aux abeilles.

Une visite de la ferme sera possible le samedi 20 mai de 14h30 à 16h30. N'hésitez pas à me faire signe si vous souhaitez y participer.

Violaine Suteau - 07 81 29 26 95



CARNET ROSE

La municipalité est heureuse de vous annoncer la naissance d'un chevreau au bassin d'orage situé rue des Corbetières, baptisé : **Regrippette**.

Il prend sa place aux côtés des moutons (Fleur, Etoile et Billy) et des chèvres pour l'entretien qui permet de réduire l'intervention de moyens humains et matériels sur le site.

Après l'engouement rencontré pour les propositions de prénoms pour les deux chèvres arrivées en 2022, les enfants du CME, lors de la séance du 12 avril, ont retenu **Cerise et Macaron**.



INTRAMUROS

Voilà un an que la commune est sur Intramuros, une application permettant de suivre l'intégralité des actualités de La Regrippière et des communes alentours.

Depuis le 27 mai 2022, 350 personnes ont visité l'application. L'agenda remporte le palmarès des onglets consultés avec plus de 4000 vues.

En complément du site internet, Intramuros est devenu un indispensable.

Pas encore abonné ! Il vous suffit de télécharger l'application et vous aurez un accès direct et gratuit à de nombreuses informations : événements de la commune, actualités des commerçants et des associations et bien plus encore !

Pour connaître les modalités de participation sur cette application collaborative, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie pour obtenir un accès.

IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) | Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play | App Store

Ne pas jeter sur la voie publique

CARTE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT

La mairie de La Regrippière ne dispose pas du dispositif de recueil de titre et n'est donc pas habilitée à faire les pièces d'identité.

Les mairies de la CCSL équipées du dispositif sont les suivantes : Le Loroux-Bottereau, Saint Julien de Concelles, Vallet.



La carte d'identité et/ou le passeport

1 - Prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée (de la CCSL ou commune limitrophe)

2 - Préparer le dossier de demande :

Les pièces communes à toutes demandes sont :

- La pré-demande à remplir sur le site de la commune équipée ou sur le site de l'ANTS, ou sur le formulaire papier CERFA 12100-01, document cartonné non téléchargeable.
- La photographie d'identité datant de moins de 6 mois et conforme aux normes photos.
- Le justificatif de domicile de moins d'un an au nom du demandeur - document original + copie. (Documents des impôts, assurance logement, facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, ordures ménagères). Si résidence chez un proche, attestation sur l'honneur signé par l'hébergeur + pièce d'identité + justificatif de domicile.
- Timbres fiscaux, en cas de perte ou de vol de la carte d'identité uniquement : 25€.
Pour les personnes majeures : 86€
Pour les mineurs de plus de 15 ans : 42€
Pour les mineurs de moins de 15 ans : 17€

Pour une première demande :

- Un acte de naissance de moins de trois mois.

Pour un renouvellement :

- L'ancienne carte d'identité et une copie recto-verso ou l'ancien passeport et une copie de la page principale.
- En cas de changement de l'Etat-Civil (mariage, divorce ...) le livret de famille mentionnant l'événement.
- En cas de perte ou de vol : déclaration faite à la mairie ou à la gendarmerie, carte d'identité ou acte de naissance de moins de trois mois et une pièce avec photo (carte vitale, permis de conduire, licence sportive, abonnement de transport ...)

Pour un mineur :

- Présence du parent donnant l'autorisation avec carte d'identité.

Présence du demandeur (même mineur) lors du dépôt du dossier et du retrait de la carte.

Validité de la carte d'identité :

- 15 ans pour les personnes majeures
- 10 ans pour les personnes mineures

Validité du passeport :

- 10 ans pour les personnes majeures
- 5 ans pour les personnes mineures

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/>

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour 2023, face à la forte affluence des demandes et aux désagréments des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous dans la région des Pays de la Loire pour une demande de passeport et de carte d'identité, l'Etat met à la disposition de tous une plateforme en ligne permettant de visualiser, pour les trois mois à venir, les rendez-vous disponibles tout près de chez vous : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

De plus 500 nouveaux guichets de recueil des demandes de cartes d'identité ou de passeport, qui permettent notamment de numériser les empreintes digitales, seront installés partout en France pour 2023 afin de multiplier les créneaux de rendez-vous.

Par ailleurs, demander un document d'identité sur le site de l'ANTS est entièrement gratuit. Sachez aussi que la procédure pour obtenir un titre sécurisé sur l'ANTS est régulièrement améliorée afin de combler les lacunes sur la plateforme :

- Pour un titre d'identité : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Pour un permis de conduite: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Pour un certificat d'immatriculation : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>.
Les automobilistes peuvent aussi s'adresser à un centre habilité dans la région des Pays de la Loire afin d'immatriculer un tout nouveau véhicule d'occasion en un clic.

Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien et vous permet d'accéder facilement aux services publics (informations, orientation, mise à disposition d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques). France Services - 3 boulevard Stéphane Pusterle - 44330 Vallet
02 40 41 39 48 - vallet@france-services.gouv.fr

DÉCLARATION DE BIENS IMMOBILIERS

Depuis le 1er janvier 2023, une nouvelle obligation déclarative est mise en place à destination des propriétaires de biens immobiliers bâtis, particuliers et personnes morales codifiée à l'article 1418 du code général des impôts.

Ainsi, tous les propriétaires ont jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer à l'administration fiscale la situation d'occupation des logements dont ils sont propriétaires. Pour cela, un nouveau service en ligne est mis à leur disposition sur impots.gouv.fr dans leur espace Particulier > onglet « Biens immobiliers ».

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, propriétaire indivis, usufruitiers, mais aussi les sociétés civiles immobilières (SCI) qui, pour ces dernières, peuvent effectuer cette démarche via leur espace sécurisé « professionnel » sur <http://impots.gouv.fr>, après adhésion au service « Gérer mes biens immobiliers (GMBI).

Si vous êtes nouvellement propriétaire d'un bien immobilier bâti et avez donc récemment réalisé une opération immobilière chez votre notaire, il est possible que votre bien ne s'affiche pas encore dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace Particulier. Il est en effet nécessaire que l'acte rédigé par votre notaire soit auparavant publié auprès des services de la publicité foncière pour que vous soyez identifié comme propriétaire. Dans ce cas, vous n'avez pas démarche préalable à effectuer auprès de la DGFIP, votre espace personnel sera automatiquement mis à jour quand la publication de votre bien aura été effectuée.

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16336>

NUISANCES SONORES

Avec le début des beaux jours, l'envie se fait ressentir de profiter des jardins et des extérieurs jusqu'à des heures tardives.

Pour le respect de chacun, nous vous rappelons que l'usage des tondeuses à gazon et autres appareils à moteur ou électriques (taille haies, tronçonneuse ...) est interdit :

- les jours ouvrés avant 8h et après 20h,
- les dimanches et les jours fériés.

Les nuisances sonores peuvent aussi être liées à de la musique trop forte, à des discussions prolongées, à des aboiements intempestifs ou répétitifs. Les personnes à l'origine de trouble de la tranquillité et de tapage nocturne sont passibles d'une amende de 68€.

Il est toujours dommageable de faire intervenir la police quand les problèmes peuvent être évités en prévenant au préalable son voisinage.

Ces mesures sont répertoriées dans l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 30 avril 2002, affiché en mairie et reposent sur le bien vivre de chacun.



OBLIGATIONS DES RIVERAINS

En tant que riverain, vous avez diverses obligations :

Voici les plus courantes :

- La visibilité : obligation de supprimer les murs, clôtures, plantations gênantes, afin d'assurer la sécurité de la circulation publique notamment à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou inconfortables.
- Les plantations : les propriétaires doivent élaguer leurs arbres ou leurs haies afin d'empêcher que les branches ou les racines n'empiètent sur la voie communale.
- Le nettoyage : en tant que propriétaire ou locataire de votre maison, vous êtes responsable de l'entretien de la portion de trottoir située devant chez vous. C'est une règle qui peut étonner, car le trottoir fait partie du domaine public, mais cette obligation existe bel et bien. Celle-ci concerne le désherbage, le balayage des feuilles mortes et autres débris.



HORAIRES

Mairie de La Regrippière
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30

Agence postale de La Regrippière
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00



ÉTAT CIVIL

NAISSANCE **Malo MÉRIGAUD** né le 17 mars - 31 bis rue du Vignoble
 Luna ROBIN née le 24 mars - 10 rue de la Petite Pièce

MARIAGE **Alexis BOLTEAU et Fleur-Ella DELANOU**, 17 route de la Tranchais - le 29 avril

URBANISME

♦ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Ecologie Nationale
11 route de la Tranchais
Installation de panneaux photovoltaïques

Jérôme GABARD
42 bis route de la Tranchais
Construction d'une pergola

SAS Energie de Loire
La Grande Ragotière
Installation d'une centrale photovoltaïque

Hugo BOYER
1 la Porchetière
Modification de façades

♦ PERMIS DE CONSTRUIRE

Alexandre BARON
Beauséjour
Extension de l'habitation et réhabilitation d'un garage

ECOLE CLEMENT PELLERIN

Nouvel espace de récréation

Aujourd'hui, le projet des délégués est enfin arrivé à son terme !
Le préfabriqué a ouvert ses portes pour la première récréation...



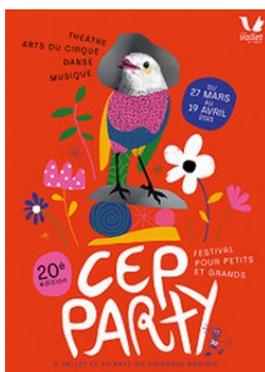
Désormais, il sera ouvert pendant toutes les récréations (sauf le lundi matin) et permettra aux élèves qui souhaitent dessiner, bricoler, jouer, lire ou tout simplement papoter au chaud, d'avoir un espace plus approprié que la cour. En effet, sur la cour, on peut jouer au ballon, courir, faire du vélo... mais ce n'était pas la récréation qui convenait à tout le monde. Le préfabriqué est ouvert aux élèves à partir de la GS.

Aussi les délégués ont ils suggéré, en début d'année, d'aménager le préfabriqué comme un espace calme et confortable. De là, ils ont réfléchi aux **différents espaces** qu'ils souhaitaient aménager. Il a ensuite fallu **lister le matériel** nécessaire et **faire le tri** dans le préfabriqué, parmi les meubles et le matériel qui s'y trouvaient déjà. Nous avons dû **acheter du matériel** pour compléter l'aménagement (tapis, coussins, bacs de rangement). Enfin, il a fallu **élaborer des règles de fonctionnement et des règles de vie** afin que cet espace puisse voir le jour. Les CM1 et CM2 se sont engagés à être **responsables de cet espace** sur les temps de récréation (gestion du bruit et nettoyage) : il a donc aussi fallu constituer un **planning des responsables**.

Les élèves avaient hâte, pour beaucoup, de s'emparer de ce nouvel espace... et beaucoup de curieux sont venus le visiter pour cette première récréation !

Bravo pour cette belle idée !

Cep Party !



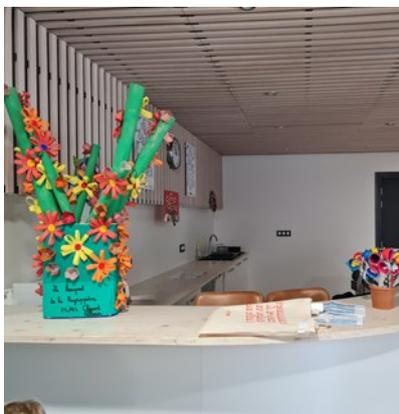
En ce mois d'avril, toutes les classes ont participé au festival Cep Party, et sont allées voir les spectacles suivants :

- Sémilla (PS-MS)
- Nawak (GS-CP)
- L'écho des narcisses (CE1-CE2)
- Un petit pas pour l'homme (CM1-CM2)

Poésie et magie du spectacle pour les PS MS de l'école au festival Cep Party avec "Semilla" et l'histoire de la petite graine ...

Les élèves furent de véritables spectateurs, ils peuvent être fiers! Les yeux grands ouverts , l'émotion sur les visages , ils ont profité un maximum de ce temps partagé avec de véritables artistes.

Le printemps



Quelle belle matinée mardi 4 avril !
Le printemps dans les coeurs et bouquets de fleurs, nous avons d'ailleurs amené le nôtre pour décorer.

Carnaval

Du monde dans les rues de La Regrippière ce matin du 25 mars pour un carnaval coloré et joyeux !

Ambiance festive et défilé animé !



Un grand bravo aux pâtisseries pour les réalisations des délicieux gâteaux (Madame Panda a apprécié !)

Merci aux organisateurs !

Classe PS-MS : Festival CEP PARTY

Nous avons eu la chance de découvrir le spectacle « Semilla » au festival Cep party à Vallet... Ce spectacle raconte la joie de semer une graine, « Semilla » en espagnol, pour voir ensuite, au fil des jours, une pousse sortir de terre !

Mais, la plante se fait attendre et un dialogue bilingue français/espagnol, bien mouvementé, démarre alors entre un comédien belge, Pierre Viatour et une danseuse espagnole, Sara Olmo... En effet, Pierre et Sarah décident de planter une graine et jouent avec un gros sac de terre. Ils se chamaillent, se disputent, se réconcilient, mettent de la terre partout...et s'émerveillent enfin devant la magie de la nature...

Ces deux artistes nous embarquent dans une histoire à la fois joyeuse, drôle et poétique, mêlant la danse contemporaine et le cirque comme moyen d'expression.

Les enfants ont beaucoup ri et se sont aussi laissé porter par l'imagination que le duo nous a proposée.

Quelques retours d'enfants :

« C'était super drôle quand ils ont cassé le pot. »

« J'ai adoré quand la dame a renversé toute la terre et elle a dansé dessus. »

« Moi, j'ai bien aimé quand le monsieur a mangé et après il a jeté la terre. »



Classe GS-CP : Activité sportive –Basketball

Sur cette période les enfants ont découvert le basket avec une animatrice sportive : Nysilia.

La séance commence par un échauffement. Puis, les enfants sont répartis en ateliers où divers jeux leurs sont proposés : 1, 2, 3 soleil, le jeu du cerceau musical, pour s'entraîner à dribbler, le jeu des déménageurs, pour s'entraîner à se faire des passes, le jeu du taureau pour se préparer à des matchs.

Les enfants apprécient beaucoup ce temps de sport !

Afin de finaliser ce projet sportif, il est prévu une rencontre, en juin, avec d'autres élèves du même âge et de d'autres écoles du secteur.



Classe CE1-CE2 : Haïkus

Au cours de cette période, nous avons voyagé de notre classe jusqu'au Japon pour découvrir des poèmes appelés « Haïkus ». Ces petits poèmes de trois vers parlent de la nature, des saisons. Après avoir lu des haïkus, nous avons réalisé un répertoire des mots des saisons, au bois et en classe, puis nous avons écrit nos propres haïkus sur le printemps. Ces haïkus ont été recopiés sur des cartes et sur des ardoises puis déposés dans les carrés potagers de l'école.



Classe CM1-CM2 : Championnat de Perplexus

Les élèves de CM1-CM2 ont participé au championnat de Perplexus. Les phases de qualification pour le challenge individuel et le challenge en équipe, ont été réalisées en classe. Puis quatre enfants ont été sélectionnés pour la finale départementale le samedi 18 mars 2023 à Saint-Hilaire de Clisson : « Nous avons été qualifiés pour un championnat de Perplexus : une boule avec un labyrinthe. Nous avons rendez-vous à 9h30 jusqu'à 18h. Il y avait des petits et des grands Perplexus. Il y avait aussi des jeux en bois (un mini-bowling, un billard, un puissance quatre). Il y avait aussi des chouquettes. Françoise était là. On a fini premier en commençant par la fin ».



Carnaval des écoles

Le samedi 25 mars, c'était le carnaval dans les rues de La Regrippière !



AIDE AUX LEÇONS

L'aide aux leçons se poursuivra pour les mois de mai et de juin.

La période étant ponctuée de jours fériés, des ajustements quant aux dates d'accueil des élèves seront à prévoir.

Un calendrier détaillé sera communiqué aux familles inscrites.

L'activité débutera jeudi 11 mai ou lundi 15 mai en fonction de la composition des groupes, un seul groupe pourra être constitué si les effectifs le permettent.



INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE



Les inscriptions pour l'année scolaire 2023/2024 auront lieu à compter du 7 juin 2023 jusqu'au 18 juillet 2023 sur le site de la région : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>
Au-delà de ces dates d'inscription une majoration de 30 € sera appliquée, sauf en cas de motif justifié.

Qui peut en bénéficier ?

Votre enfant est concerné si :

- Il est domicilié dans la région des Pays de la Loire,
- Il est scolarisé de la maternelle à la terminale, apprenti pré-bas dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat.

Combien ça coûte ?

Le coût est de 150 € par an et par enfant. Gratuité dès le 3ème enfant transporté.

75 € (demi-tarif) si votre enfant est scolarisé en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Avec votre compte Aleop, vous pouvez :

- Inscrire votre enfant au transport scolaire,
- Suivre vos dossiers en cours et payer votre abonnement,
- Télécharger vos factures et une attestation provisoire de transport,
- Demander un duplicata de carte si nécessaire.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations aura lieu le samedi 3 juin de 10h à 13h à la salle polyvalente.

Venez découvrir ou redécouvrir les associations communales et leurs activités.

Les associations Croc'Loisirs et le restaurant scolaire vous recevront dans leurs locaux pour vous informer et prendre en compte vos inscriptions.



TOURNOI DE FOOT

L'ARCT organise un tournoi de foot avec un concept inédit : la mixité des équipes.

Rendez-vous le samedi 17 juin à partir de 15h au stade de La Regrippière.

5€ par joueur.se licencié.e.s et non-licencié.e.s.

Plus d'informations et inscription : www.arctfoot.com



L'EXODE DE 1940

Des réfugiés dans la paroisse en 1940

Le lundi 20 mai, vers midi, trois cars (environ 80 réfugiés) venant principalement des Ardennes et de la Meuse, fuyant les bombardements ont été dirigés à leur arrivée dans les classes communales, derrière le bureau de poste.

Un bon déjeuner leur a été servi par la municipalité. Dans la soirée un certain nombre de ces réfugiés ont été logés dans différents locaux vides, dans le bourg.

Les habitants leur ont prêté les choses nécessaires pour se coucher et pour faire la cuisine. Ceux qui n'ont pas pu trouver de logement sont restés couchés sur la paille, dans les classes communales.



Le samedi 25 mai et le lendemain deux autres cars contenant 50 réfugiés sont encore arrivés à La Regrippière. Ils venaient de Reims, d'Amiens, de Beauvais et de Lille, il y avait quelques Belges, ils ont été logés dans les différents locaux qui étaient encore vacants.

Leur départ s'est effectué surtout pendant le mois de septembre. Beaucoup de ces réfugiés rendus chez eux ont trouvé leurs maisons pillées et saccagées. L'histoire ne nous dit pas si certains sont restés dans la commune ou revenus s'installer sur La Regrippière plus tard.

Des soldats français cachés par les habitants en 1940

Le samedi 15 juin en soirée, environ 15 soldats français arrivent, venant de Soissons, dans la paroisse de La Regrippière. Ils étaient commandés par le Capitaine PRAT et un lieutenant et étaient venus dans deux autos et deux camionnettes. Tous les hommes ont été logés chez l'habitant avec bienveillance. Le capitaine a logé au presbytère.

Mais les allemands n'étaient pas loin derrière eux et approchaient les rives de la Loire. Craignant d'être faits prisonniers et ayant l'ordre de rester sur place, tous les soldats y compris le capitaine prirent des effets civils que les habitants leur prêtèrent. Un bonheur pour eux car le samedi 22 juin à 8h du matin jusqu'à 18h toute une armée allemande traversa le bourg pour se diriger vers Poitiers en passant par Tillières. Les soldats allemands étaient les uns à pied, les autres en camion, à vélo, à cheval, en auto...

En traversant, les Allemands n'eurent pas connaissance que des soldats français étaient sur la commune, de sorte que ceux-ci ne furent pas inquiétés. Les Allemands ne firent de mal à personne mais volèrent tous les vélos et autos qu'ils trouvaient sur leur passage provoquant le mécontentement de la population.



mai 2023

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



PISCINES

PISCINES, OUVERTURE DIVAQUATIC

APRÈS PLUSIEURS MOIS DE TRAVAUX, LA PISCINE INTERCOMMUNALE DIVAQUATIC, SITUÉE AU LOROUX-BOTTEREAU, OUVRE SES PORTES LE 17 AVRIL. CE PROJET D'ENVERGURE S'INSCRIT DANS LA FEUILLE DE ROUTE DES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE.

Alors, il est temps de penser à s'inscrire ou se réinscrire que ce soit à Divaquatic et aussi à la Piscine Nâradolis. Une seule carte d'accès pour les deux équipements aquatiques du territoire.

- Pour s'inscrire, c'est possible par téléphone au 02 40 33 77 21, à l'accueil des deux piscines et en ligne sur piscine.cc-sevreloire.fr

RDV SUR PISCINE.CC-SEVRELOIRE.FR



RDV LE 3 JUIN, DE 10H À 19H À LA PISCINE DIVAQUATIC POUR UNE JOURNÉE DE FÊTE & D'INAUGURATION

Le 3 juin prochain, venez découvrir la piscine intercommunale Divaquatic, située au Loroux-Bottreau, réhabilitée avec ses bassins intérieurs et extérieurs. Ce sera aussi l'occasion de participer gratuitement à des animations, de jouer sur des structures gonflables aquatiques, de découvrir un spectacle familial en soirée, proposé par le Service "Projet Culturel de Territoire" de la Communauté de communes Sèvre & Loire, avec la compagnie Zalataï.

On vous attend nombreux ! Toutes les activités sont gratuites.



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

JEUNESSE



SÉJOUR D'ÉTÉ POUR VOS JEUNES

CET ÉTÉ, VOS ENFANTS PEUVENT PARTIR EN CAMP AVEC VIVAL

Des séjours pour vos enfants en Haute-Loire, à Saint-Julien d'Ance, au cœur de l'Auvergne, avec VIVAL, l'association intercommunale soutenue par la CCSL :

- COLOS ENFANTS, nés entre 2012 et 2015, avec des activités et jeux de pleine nature, canoë-kayak, via-ferrata, bivouac, rando, veillées...
- CAMP PRE ADOS, nés entre 2009 et 2011 avec des activités "nature", mini-camp avec canyoning et via-ferrata, bivouac, grands jeux, rallye, soirées animées...



INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR
WWW.COLONIE-VACANCES-AUVERGNE.FR

ÉCOLE DE MUSIQUE

PORTES OUVERTES

DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE SÈVRE & LOIRE, EN MAI.

VENEZ ASSISTEZ AUX COURS.

L'École de musique Sèvre & Loire lance ses inscriptions pour la saison 2023/2024. Plusieurs dates pour découvrir une pratique musicale ou s'inscrire en ligne.

- **Portes ouvertes** sur les deux pôles musicaux à Vallet et à Divatte-sur-Loire, du **22 au 27 mai 2023**. Programme et horaires disponible en ligne début mai, sur facebook ou sur interco.cc-sevreloire.fr
- **Réinscriptions** pour les élèves : du **31 mai au 10 juin 2023**
- **Inscriptions** pour les nouveaux élèves : du **21 juin au 1er juillet 2023**



INSCRIPTION EN LIGNE ET RENSEIGNEMENTS SUR :
INTERCO.CC-SEVRELOIRE.FR > RUBRIQUE CULTURE / ÉCOLE DE MUSIQUE
OU SUR [FACEBOOK.COM/EDMSEVREETLOIRE](https://www.facebook.com/EDMSEVREETLOIRE)



A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

Site du Hellfest – Clisson

Tout proche du centre historique de Clisson, le site du Hellfest c'est 83 hectares de décors à l'esthétique unique en lien avec l'univers de la musique métal. Nombre d'artistes ont pu contribuer à l'élaboration de cet espace singulier, accessible toute l'année de mi-juillet à mi-mai (hors festival montage et démontage).



Les œuvres d'art présentes sur le site, ponctuent un espace aménagé à la fois comme jardin extraordinaire et lieu de promenade. Le site est devenu un lieu touristique établi pour la ville de Clisson et son territoire en devenant un véritable musée à ciel ouvert. Les scolobans, les bars à

containers, la voiture scorpion accrochée en façade du bar principal, l'arbre métallique, la main du diable, le bar à muscadet mais également la Warzone intacte et la statue de Lemmy Kilmister bassiste et chanteur de Motorhead sont toujours présents et remarquables. Il offre également la possibilité d'accueillir des événements sportifs et culturels.



Le monde imaginaire et unique, développé par la compagnie La Machine, a permis d'imaginer le projet d'une création d'une machine sur le site du Hellfest : « **La Gardienne des Ténèbres** ».

Mi-femme, mi-scorpion, elle portera des tatouages, des marques de scarification et un dard en guise de queue. Dix mètres de haut, quinze mètres de large, la gardienne des ténèbres pourra transporter jusqu'à trente personnes. Ce projet doit voir le jour pour l'édition 2024 et sera installé définitivement à demeure en 2025.

Pour compléter ce projet urbain qui permettra de déambuler, flâner, un espace végétalisé verra le jour aux côtés de la gardienne et d'ores et déjà l'espace de restauration, le Hellcity, se dessine en attendant les jeux pour enfants.



Offrez-vous une promenade en enfer ! Et soyez attentifs, le Pays d'art et d'histoire propose des visites guidées et parfois des visites nocturnes.



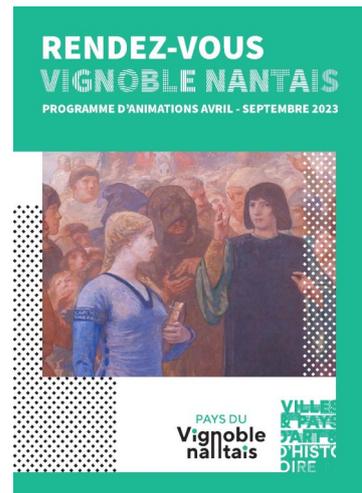
Attention pour trouver l'accès : on peut y accéder uniquement par un petit portail noir où il est indiqué de bien rester sur les chemins balisés.

RENDEZ-VOUS VIGNOBLE NANTAIS

Programme d'animations

Le service patrimoine du Pays du Vignoble Nantais vous donne rendez-vous d'avril à septembre.

Le programme Rendez-vous c'est presque une centaine de dates d'animations autour du patrimoine au Musée du Vignoble Nantais et plus largement dans tout le vignoble nantais, labellisé « Pays d'art et d'histoire ». Des visites, conférences, jeux et ateliers font découvrir le patrimoine local en s'adressant au plus grand nombre : il y en a pour tous les goûts !



Exposition Héloïse et Abélard : L'invention d'un mythe

Du 13 mai au 15 août, l'exposition, labellisée « d'intérêt national », illustrera le regard porté par les artistes du 19^e siècle sur la relation interdite entre Abélard, philosophe né au Pallet en 1079, et son élève et maîtresse, Héloïse.

Une vingtaine d'œuvres d'art, prêtées par des institutions culturelles de différentes régions, retraceront la fascination des milieux artistiques pour ces amants maudits qui les ont érigés en héros du courant romantique. Des objets d'exception comme des reliquaires seront réunis pour la première fois dans un même lieu.

La diversité des œuvres, des gravures aux peintures, des assiettes à dessert aux livres anciens, dévoileront la popularité de cette histoire bien réelle, devenue mythique au fil du temps.

Pendant les trois mois d'exposition, des conférences, ateliers, jeux en famille et visites-guidées permettront de découvrir sous toutes ses formes cette exposition-événement.

Découvrez tout le programme et réservez les animations sur le site :

www.musee-vignoble-nantais.eu

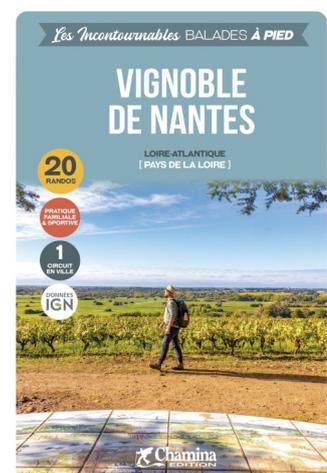
NOUVEAU TOPOGUIDE 2023

Un nouveau topoguide randonnées du Vignoble de Nantes vient de sortir.

Ce nouveau guide, très attendu du public local, propose une sélection de vingt circuits pédestres de 5 à 20 km. Fruit d'un travail réalisé par l'Office de Tourisme depuis de nombreux mois, ce guide fait désormais partie de la collection phare « Les incontournables » de la maison d'édition Chamina. Il est en vente à l'accueil de l'Office de Tourisme, 5 place du Minage à Clisson et dans les librairies.

Bien évidemment l'ensemble des sentiers de randonnées est toujours disponible sur le site internet de l'Office de Tourisme avec les fiches randonnées en téléchargement :

<https://www.levignobledenantes-tourisme.com/la-rando/pedestre/>



LA MAISON BLEUE

A compter du dimanche 15 mai, la maison bleue accueille une exposition intitulée :
« Le monde du silence ».

Celle-ci porte sur un aspect méconnu des eaux douces du marais, sa faune piscicole avec l'aide précieuse de la Fédération Départementale de Pêche de Loire-Atlantique. Cette dernière disposera ses aquariums pour mieux découvrir les différentes espèces présentes. Anguilles, poissons blancs, carnassiers s'offriront à votre vue et des panneaux explicatifs aborderont leurs modes de vie.

A découvrir à la salle exposition de la Maison bleue, pont de l'Ouen jusqu'au 25 juin du lundi au vendredi de 14h à 17h et le dimanche de 15h30 à 18h30, Entrée libre.

Dimanche 27 mai à 10h30 : « Fête de la Nature », Explorons le marais de Goulaine
Manifestation nationale et gratuite

Samedi 3 juin à 9h30 « Fête des mares », venez découvrir le petit peuple des eaux douces !
Sortie terrain gratuite, RDV à la Maison bleue.

Dimanche 18 juin matin « A l'appel des hirondelles »,
Une étude nationale menée par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) cherche à recenser les nids d'hirondelles sur 2023. Nous vous proposons d'y participer. Un temps en salle sera suivi d'une sortie terrain.

Renseignements, inscriptions : 06.43.87.28.19 ou animation.lmb@hautegoulaine.fr

Vous pouvez suivre l'actualité de la Maison Bleue sur
<https://www.facebook.com/maisonbleue.maraisdegoulaine/>
et collecter toutes les infos utiles sur <https://www.hautegoulaine.fr/la-maison-bleue/>.



SERVICE VIATRAJECTOIRE



Un service en ligne gratuit, confidentiel et sécurisé pour anticiper les besoins des séniors et personnes âgées.

Le Département de Loire-Atlantique et l'ARS Pays de la Loire, en collaboration avec le Groupement de coopération sanitaire e-santé Pays de la Loire, déploient la plateforme ViaTrajectoire en Loire-Atlantique, destinée aux personnes âgées.

La plateforme permet notamment de :

- Consulter l'annuaire des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), résidences autonomie, domiciles collectifs, unités de soins longue durée (USLD), hébergements temporaires ou accueils de jour grâce à un moteur de recherche multicritère.
- S'inscrire dans les établissements selon les critères choisis, avec un dossier d'admission unique, en ligne.
- Déposer les documents nécessaires à l'inscription sur un espace privé.
- Suivre l'évolution des dossiers.

Plus d'informations : https://www.loire-atlantique.fr/44/seniors-personnes-agees/viatrajectoire-pour-les-seniors-trouvez-votre-maison-de-retraite-en-toute-simplicité/c_1428949



SOLIBUS

L'accompagnement de proximité Solibus Asur est une aide apportée dans plusieurs domaines : logement, santé, emploi, formation, mobilité, inclusion numérique, démarches administratives, démarches juridiques.

Service de l'association St Benoît Labre, il est présent dans les 34 communes du Sud Est du département. Un service disponible, avec ou sans rendez-vous, dans le camion aménagé en bureau, à domicile ou en mairie.

Dates de permanences et renseignements :
solibus@asbl44.com

Site internet : www.asbl44.com



LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER

Cela fait plusieurs mois que nous l'attendons et quelques semaines qu'il se fait même désirer. Voici enfin venue l'arrivée du printemps.

Côté potager, on apporte du fumier déshydraté, de l'amendement organique et du compost à la terre lors du bêchage ou du passage au motoculteur afin de préparer la terre aux futurs semis ou aux plantations de légumes.

La majorité des semis et des plantations est à effectuer durant cette saison où le gel n'est normalement plus à craindre.

Vous pouvez donc planter les salades, les tomates, les courgettes, les aubergines, les melons.

Il est aussi temps de piquer vos poivrons, piments, patates douces....

Plantez les pommes de terre primeurs et les poireaux d'été, ainsi que les céleris rave et céleris branche.

Les concombres et tomates greffées sont encore disponibles.

C'est aussi le moment de planter vos annuelles et de préparer vos massifs.

Verveines, lobelias, surfinias et bien d'autres vous attendent à la serre.

Nous vous proposerons aussi différents types de paillages pour le potager et les massifs.

Côté jardin on reprend les tontes et on termine les taillages.

C'est la bonne période pour effectuer vos semis de printemps s'il s'agit d'une nouvelle pelouse ou de la scarifier si elle est déjà existante.

Dicton du mois « *Avril frais et mai chaud, remplissent les granges jusqu'en haut* »



Rue de la Commune
La Regrippière
Tél. 02.40.33.62.69

Service Mondial Relay

Les Lockers Mondial Relay sont des consignes automatiques permettant le dépôt et le retrait de colis.

Situées sur le parking de la jardinerie, elles sont accessibles à toute heure, toute la semaine.

Le retrait est simple et rapide : en moins de 7 secondes, le colis est retiré et sécurisé par un code PIN.



LES CONSEILS DE LA TERRE FERME



**Toujours couvert et jamais travaillé
chronique du potager sur sol vivant.**

Les couverts végétaux 2/2

Les couverts végétaux nous aident à reconsidérer la notion de jachère, souvent évoquée lors de nos cours d'histoire. Les jachères permettraient au sol de « se reposer ». Mais cette expression est floue et pas adéquate. En agronomie, il faut réfléchir en termes chimiques, c'est-à-dire en termes d'exportation/importation des éléments. Soient des éléments sont exportés par lessivages, érosion (sol à nu, déstructuration) ou récoltes, soient ils sont importés : amendements, fumiers ou... couverts végétaux !

En effet, lors de leur croissance, les végétaux captent le carbone sous forme gazeuse, avant de le restituer à la vie du sol à leur mort. Lors de leur décomposition, ces végétaux vont même permettre le développement de bactéries dites fixatrices libres capables de métaboliser l'azote de l'air et ainsi de faire entrer le précieux élément dans le cycle de la fertilité. Et si on introduit des plantes de la famille des légumineuses dans le couvert, leur symbiose avec d'autres bactéries fixatrices d'azote fera entrer d'autant plus efficacement l'azote dans le système !

L'idée n'est donc pas de « reposer » le sol. Au contraire, plus il y pousse de plante et plus elles sont grandes et denses, plus on y fait entrer d'éléments minéraux et nutritifs.

Attention, quand bien même l'engrais vert est dense et bien développé, il y a peu de chance qu'il soit suffisant pour nourrir vos deux tonnes de vers de terre par hectare et par an, encore moins pour augmenter le stock d'humus de votre sol. Il faudra donc certainement rajouter un peu de matière pour parvenir à un paillage de 10-15 cm qui sera alors suffisamment occultant pour empêcher la germination des adventices annuelles.

On veillera donc à détruire le couvert le plus tard possible, afin qu'il produise un maximum de biomasse. On dit que la biomasse peut doubler entre fin avril et mi-mai ! On veillera également à le semer le plus tôt possible quand les parcelles se libèrent à l'automne, pour les premières pluies. Avant novembre dans l'idéal. Plus il sera développé avant l'hiver, plus il protégera le sol.

Pour implanter ce couvert, je recommande de semer généreusement, à la volée, juste avant la récolte de légumes racines : en récoltant les graines s'enfoncent dans les premiers centimètres du sol, où elles trouveront l'humidité qui lèvera leur dormance. Pour détruire un couvert, l'idéal est d'attendre le stade floraison avancée, et de le coucher en blessant les tiges et les feuilles sans les couper. Si besoin, un bâchage de trois semaines et l'ajout d'un complément en paille sécurisera la culture suivante.

LE GÂTEAU NANTAIS



3 œufs
150g de sucre en poudre
125g + 5g de beurre
225g de poudre d'amande
40g + 5g de farine
150g de sucre glace
3 cuillères à soupe de rhum

Faire ramollir le beurre, puis le blanchir avec le sucre en poudre.
Incorporer la poudre d'amande puis les œufs battus comme une omelette.
Quand le mélange est homogène ajouter la farine.
Puis deux cuillères à soupe de rhum.
Mélanger délicatement.

Verser l'appareil dans un moule à manqué préalablement beurré (5g) et fariné (5 g chemisé)
Cuire au four préchauffé à 170° pendant 30 minutes environ. Rajouter du temps si nécessaire.
Vérifier la cuisson avec un couteau sans dent au milieu du gâteau.
Démouler le gâteau tiède et le mettre au frigo.
Préparer le glaçage sucre glace + le reste de rhum.
Égaliser le glaçage sur le gâteau froid remettre au frigo une nuit.

Bonne dégustation !

Recette communiquée par notre chef du mois, Bruno Esseau

APPEL AUX RECETTES

Vous êtes le roi, la reine en cuisine.
Vous réalisez une recette qui régale les papilles.
Vous souhaitez faire connaître vos talents culinaires.



Faites part de votre plat préféré (avec une jolie photo c'est encore mieux) et nous le partagerons sur un prochain bulletin.

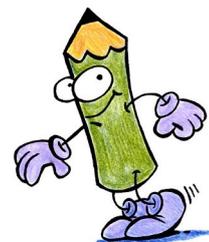
Service communication : 02 40 33 63 14 - communication@mairie-laregrippiere.fr

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B		■								
C				■						
D						■				
E			■		■				■	
F						■		■		
G					■					
H				■			■			
I										
J										

VERTICAL

HORIZONTAL



1. De la mare ou du bénitier
2. Il vous fait un beau costume
3. Devises nordiques - Un mulet bien emmêlé
4. Jeu chinois - Avec il - Commune de Côte d'or
5. Levas les pattes arrière - Sans motif
6. Vieux - Arrêt obligatoire
7. A une grande distance à ... - Pronom personnel
8. Cris des supporters pas contents
Il est établi par le propriétaire
9. Vieilles colères d'antan
On rentre par celle-ci
10. Elles sèchent la laitue, la scarole ...

- A. Souvent associée à l'histoire
- B. Coups de soleil
- C. Le 21 juin - Très ventilées
- D. Hors d'usage ou nez - Argent d'Amérique latine
- E. Deux voyelles de l'oie - Article pluriel
- F. Quand la chouette chante elle ... - Fin de tripe
- G. Cours d'eau breton - Fleuve du Maroc
- H. Terme au tennis - Vieille note - Il y avait un curé
- I. Sans elle, les ténèbres
- J. Infection aiguë de la peau

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

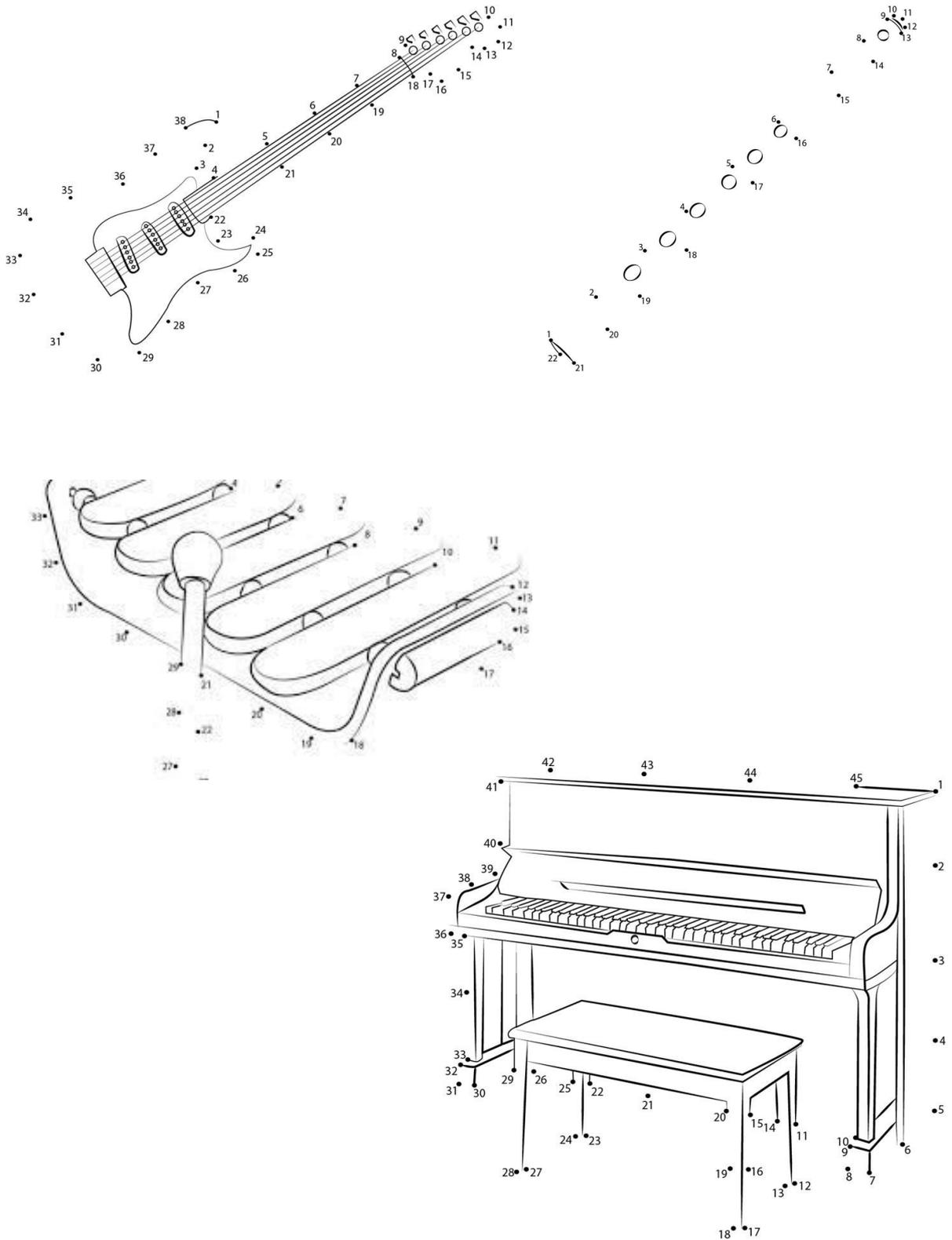
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	E	N	T	R	E	T	E	N	I	R
B	D	O	R	E	N	A	V	A	N	T
C	U	S	E	R	A	I	E	N	T	■
D	C	■	M	■	■	S	I	T	E	S
E	A	R	B	R	E	■	L	A	R	E
F	T	U	L	P	■	O	L	I	E	R
G	R	I	A	■	A	N	E	S	S	E
H	I	N	N	O	V	E	R	■	S	I
I	C	E	T	T	E	■	A	V	E	N
J	E	S	E	■	C	E	S	U	R	E



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

POINTS À RELIER

Relie les nombres pour découvrir les instruments cachés et colorie les.



Violaine SUTEAU, paysanne-fleuriste

Violaine est une personne dynamique, investie qui véhicule un message d'éco-responsabilité et apporte une vision, une sensibilité aux enjeux de la consommation actuelle. Et c'est par ce regard sensible que Violaine s'est récemment installée en juillet 2022 en créant une ferme florale au lieu-dit les Alouettes à La Regrippière.

Après de nombreuses expériences professionnelles et associatives diverses et variées, Violaine est revenue vers sa formation initiale qu'elle a suivie au lycée agricole de Briacé au Landreau. Violaine est titulaire d'un BTS Gestion et protection de la nature et des espèces naturelles.



Ses expériences professionnelles en boulangerie avec son mari sur Nantes, en commerce dans une enseigne de distribution, de conductrice de car scolaire, mais aussi associative en étant membre active de l'association du restaurant scolaire de La Regrippière, bénévole au sein de l'ASCR - Section cirque ou encore membre de l'APE ont enrichi son parcours et sa curiosité.

Aujourd'hui, la ferme florale "Le Rire des Fleurs" propose la vente de fleurs en tige et en bouquets. Des fleurs qui sont produites et cueillies en fonction des saisons et qui subissent les dérèglements climatiques que nous connaissons.

Cette activité commerciale est proposée au siège de la ferme florale les samedis matin de 10h à 12h, mais aussi sur commande et dans des magasins de producteurs et de créateurs locaux.

La ferme florale s'étend sur 13 000 m² et Violaine a pu s'implanter autour de son lieu d'habitation. Elle remercie les propriétaires des terrains qui ont compris son projet et qui lui ont donné la possibilité de s'installer. Des aménagements sont en cours de réalisation pour lui permettre de développer et préserver sa production.

La période d'activité de la ferme florale se déroule de mars à octobre par la floraison et la cueillette. C'est une activité qui respecte la nature et les saisons.

De novembre à février, il faut préparer le terrain, les marchés de fin d'année, préparer la saison à venir et réaliser les semis.

Derrière, cette activité commerciale, il y a aussi un message fort. L'objectif de la ferme florale est de produire et proposer des fleurs, mais aussi et surtout créer une réserve de biodiversité : pollinisateurs, oiseaux...

De part cette activité, Violaine est également membre du Collectif de la fleur française qui a vocation à soutenir la floriculture française et à faire évoluer les pratiques de consommation et environnementales.

Une aventure responsable et respectueuse de notre environnement qui montre la diversité des activités au sein de la commune de la Regrippière.

Merci à Violaine pour son accueil et ses engagements forts et novateurs.

